



MARITTIMO - IT FR - MARITIME
TOSCANA - LIGURIA - SARDEGNA - CORSE

Allegato 5

TERMES DE REFERENCE
POUR LE PROJET STRATEGIQUE

RESEAU DES PATRIMOINES CULTURELS
ET
GESTION INTEGREE
DES RESSOURCES CULTURELLES COMMUNES

rev2_0_030810_FR

SOMMAIRE

A) DESCRIPTION ET JUSTIFICATION	3
A.1 Ce qui est prévu par le tableau logique du PO et les logiques d' analyse et objectifs du PO repris par le Projet Stratégique.....	3
A.2 Ce que prévoit l'analyse du contexte à propos du thème prioritaire du Projet Stratégique	4
Corse.....	5
Sardaigne.....	6
Ligurie.....	6
Toscane	7
A.3 Besoins et problèmes pour lesquels le Projet Stratégique offre des solutions ..	9
a. Points de force valorisés par le Projet Stratégique:	9
b. Points faibles sur lesquels le Projet Stratégique intervient:	10
c. Besoins sur lesquels intervient le Projet Stratégique:.....	10
B) OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	11
B.1 Objectif général.....	11
B.2 Objectifs spécifiques.....	11
B.3 Résultats attendus	12
B.5 Activités prévues	13
C) CARACTERISTIQUES DE DURABILITE DU PROJET	13
D) PARTENARIAT	14
D.1 Le Comité de Pilotage.....	14
D.2 Le Partenariat de Projet Élargi	14
D.3 Partenaires potentiels de projet	14
D.4 Partenariat Territorial Pertinent	15

A) DESCRIPTION ET JUSTIFICATION

A.1 Ce qui est prévu par le tableau logique du PO et les logiques d analyse et objectifs du PO repris par le Projet Stratégique

L'analyse socio-économique du PO Italie-France "Maritime" met en évidence que face à un patrimoine culturel et identitaire important, la diffusion et l'intégration des interventions sont insuffisamment valorisées, indiquant par là qu'une «approche en réseau transfrontalier permettrait une promotion culturelle et populaire à travers une gestion plus intégrée des interventions, et la poursuite de la diffusion des échanges entamée dans le cadre du précédent programme Interreg III A ILES. Le thème affronté par le Projet Stratégique a une valeur significative aussi bien pour l'Axe Prioritaire 3 « Ressources Naturelles et Culturelles » et l'Axe Prioritaire 4 « Intégration des ressources et des services ».

Culture	
<p>Avantages</p> <p>Flux touristiques forts dans la période estivale</p> <p>Immense richesse du patrimoine archéologique préhistorique et historique et de son offre muséale et d'espaces et de parcs</p> <p>Présence ample de sites d'intérêt historique et culturel, de ressources naturelles et paysagères</p> <p>Enorme richesse du patrimoine culturel qui relie le passé également aux traditions populaires et linguistiques</p> <p>Forts et communes éléments d'identité et liens historiques</p> <p>Bassin ample de ressources humaines, surtout jeunes avec niveau élevé d'instruction</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Concentration de la demande touristique sur les côtes dans la période d'été</p> <p>Isolement, décretement démographique, dispersion d'habitation, marginalité géographique des territoires de l'arrière-pays</p> <p>Patrimoine culturel et populaire faiblement valorisé</p> <p>Existence de barrières linguistiques entre France et Italie</p> <p>Faible présence de services supplémentaires, gestionnaires et innovants, relatifs aux structures culturelles</p> <p>Peu d'aptitude à faire système et à former des réseaux, surtout dans le domaine culturel</p>
<p>Opportunités</p> <p>Participation croissante des citoyens aux événements culturels</p> <p>Politiques de soutien aux échanges culturels</p> <p>Augmentation du nombre de visiteurs des musées</p> <p>Politiques de défense des minorités linguistiques</p>	<p>Menaces</p> <p>Concurrence internationale</p> <p>Réduction progressive des ressources à destiner aux biens culturels</p> <p>Isolement, marginalité des territoires de l'arrière-pays, solde démographique négatif</p>

<p>Politique de défense, promotion et valorisation du patrimoine culturel immatériel</p> <p>Recouvrement de la mémoire, de l'histoire, des identités, des traditions, des us, des métiers des saveurs, des biens archéologiques, de l'archéologie industrielle, afin de développer nouvelle formes de tourisme culturel</p> <p>Recouvrement des vieilles lignes ferroviaires, diffuses dans les territoires de l'arrière-pays afin d'exercer sur le touriste une attraction forte comme "appropriation" des paysages et des territoires traversés.</p>	
--	--

Conformément à ce qui a été défini par les priorités du cadre logique de programme et selon les indications contenues dans le Règlement (CE) N. 1080/2006 (B- Promotion et Amélioration de la protection et de la gestion conjointe des ressources naturelles et culturelles, E-Développement de la collaboration, de la capacité et de l'utilisation conjointe d'infrastructures, en particulier dans des secteurs comme la culture, le tourisme) le Projet Stratégique est parfaitement cohérent avec l'Objectif spécifique 3.4 (Développer des actions de coopération et les instruments de gestion commune pour la sauvegarde et la valorisation des ressources identitaires et culturelles, matérielles et immatérielles, les sites et monuments), et avec de fortes retombées provenant des domaines définis par l'objectif spécifique 4.2 (Favoriser la mise en réseau de structures et services pour la connaissance, l'innovation, la culture, l'accueil touristique, en vue d'accroître la compétitivité et l'attractivité des zones urbaines).

A.2 Ce que prévoit l'analyse du contexte à propos du thème prioritaire du Projet Stratégique

La zone transfrontalière présente un tableau à multiples facettes, dans lequel les potentiels touristiques et de développement économique exprimés par les immenses patrimoines culturels et naturalistes régionaux se conjuguent avec des besoins de valorisation, redécouverte et sauvegarde de biens culturels, d'identités et de traditions qui font partie intégrante d'une culture millénaire.

Dans cette zone transfrontalière vaste existent des fondements diffus pour le développement coordonné d'une offre qualifiée, liée au patrimoine culturel, notamment aux ressources historique-archéologiques, au paysage et au nombre élevé de musées et parcs existants.

Dans cette optique aussi le thème de la valorisation et de la tutelle du paysage, de plus en plus récurrent dans les politiques de développement encouragées par la

Communauté Européenne, devient domaine de recherche et expérimentation pour la définition de stratégies soutenables gouvernant les actions de transformation du territoire.

Dans ce sens, une approche en réseau transfrontalier peut faire la promotion e la valorisation de ce patrimoine culturel et populaire, encore aujourd'hui faiblement valorisé, à travers une gestion plus intégrée des interventions, et poursuivre la diffusion des échanges commencée dans le cadre du précédent programme Interreg III A ILES.

Corse

La Corse a un patrimoine varié qui témoigne de sa richesse historique et culturelle.

La région compte 273 monuments protégés datant d'une période qui va du haut moyen âge à l'époque contemporaine, ainsi que plusieurs sites archéologiques de la préhistoire et de l'Antiquité. Parmi ces derniers les sites de ARAGUINA-SENNOLA à Bonifacio, de CUCURUZZU à Levie et d'ALERIA, sont les plus remarquables. Ils mettent en évidence des liens forts entre la Corse et ses voisins immédiats: la Sardaigne et les zones côtières italiennes de la Ligurie et de la Toscane.

La Corse dispose également d'un important patrimoine culturel immatériel, notion qui a évolué durant les dernières décennies et a conduit à l'élaboration du concept de «intangible heritage» par l'Unesco, formalisé par la signature en 2003 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

L'Assemblée de Corse a soutenu la démarche de sauvegarde auprès de l'UNESCO de son chant traditionnel, le cantu in paghjella, qui s'est traduite en octobre 2009, par son inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité sur la « liste de sauvegarde urgente ».

Le danger qui pèse sur l'héritage culturel immatériel réside dans sa transmission. En Corse, la transmission est non seulement orale, mais aussi liée à une société agropastorale en voie d'extinction. L'urbanisation, l'exode rural, la société de l'écrit et la rupture du lien entre les générations, accentuent les risques de disparition et de perte de la mémoire collective du territoire.

Cet héritage a mis en évidence les identités, les territoires, les hommes aussi bien les paysages et a fait l'identité de la Corse. Une identité qui n'appartient pas seulement au passé. Il évolue et donne à la Corse une valeur ajoutée économique indéniable, source de développement économique et social.

La musique et le chant corses sont les exemples de la réussite commerciale et économique d'un héritage culturel: héritiers d'une tradition, adaptés aux nouvelles

technologies, commercialement dynamiques et créateurs d'emplois. Autre exemple de réussite économique d'un héritage intangible: la tradition culinaire.

Sardaigne

En ce qui concerne le patrimoine culturel de la Sardaigne, face à une présence diffuse de lieux et établissements de la culture, la Sardaigne n'a pas encore pleinement valorisé les ressources qu'elle détient, surtout en termes d'organisation de la gestion et de mise à la disposition du public: le territoire se caractérise par une importante présence de sites archéologiques, signalés par le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles: plus de 150, sur un total de 1500 sites italiens; à cela s'ajoute la présence capillaire des musées: 6 d'Etat, 8 régionaux et environ 170 appartenant à des Administrations locales et d'intérêt local. De ces données il ressort un contexte marqué par une forte diffusion du patrimoine culturel sur le territoire, une intégration fréquente dans des domaines paysagers de valeur et le caractère unique de certains éléments typologiques; mais en même temps elles indiquent un morcellement évident et une distribution territoriale inégale de l'offre muséale. La Région enfin entend favoriser la promotion et la sauvegarde des valeurs de l'identité et de la tradition à travers la connaissance de la culture sarde dans ses multiples expressions.

De plus la Région Sardaigne, première région italienne parmi les autres, a accueilli les indications du "Code des biens culturels et du paysage" et a élaboré le « Plan Paysager Régional ». Cet instrument de gouvernance du territoire poursuit le but de préserver, défendre, valoriser et transmettre aux générations futures l'identité historique, culturelle et d'implantation du territoire sarde; protéger et défendre le paysage culturel et naturel avec la biodiversité relative; assurer la sauvegarde du territoire et en recevoir formes de développement soutenable, afin d'en améliorer les qualités.

Ligurie

L'un des principaux objectifs de la programmation régionale de la Ligurie en matière de musées et de biens culturels est de favoriser le développement de systèmes muséaux thématiques ou intégrés. La situation réelle a de multiples facettes; elle se caractérise par la présence de grands musées monumentaux dans la tradition du 19^e siècle (le Musée d'Histoire Naturelle de Gênes, dont les collections zoologiques dépassent à elles seules 30% de tout le patrimoine national), mais aussi de nouvelles interventions liées à des centres qui sont en train de proposer, selon des stratégies diverses, une reconstitution de leur propre identité touristique et culturelle (à San Remo le Musée de Villa Nobel, à Gênes le nouveau Pôle du Musée de la Mer, qui associe la tradition technico-navale à la science des explorations, et à la connaissance née des contacts des cultures extra-européennes). En Ligurie le musée scientifique est la locomotive des musées: c'est le cas de l'Aquarium de Gênes, ou les initiatives qui suivent le modèle du parc technologique expérimental, comme la Ville des Enfants ou le Movita de Arenzano. Le patrimoine archéologique est d'envergure à partir de celui de la préhistoire, de par la présence d'installations et l'importance des trouvailles, en

continuant dans les phases protohistoriques et historiques comme siège de la population des Ligures, aux aspects culturels particuliers et aux rapports complexes avec les civilisations étrusque et romaine. La romanité et le Moyen-âge ont laissé des documents importants d'activités productives et de transits commerciaux tant par voie de terre que principalement par voie de mer, avec un syncrétisme culturel sur de vastes horizons. Par conséquent même le patrimoine de la tradition populaire ligure, produit d'un territoire singulier par géographie, densité de population, activité, contacts et influences culturelles, est vaste et diversifié et présente des aspects extrêmement intéressants et originaux. Toutefois dans le panorama national, la Ligurie est apparemment l'une des Régions les moins connues et appréciées et cela malgré la réalisation, assez récemment, d'études ou d'initiatives importantes, et en dépit de l'existence d'un réseau dense d'enquêtes qui cependant ne sont connues, et ne produisent d'effets qu'au niveau local.

Toscane

La Toscane est l'une des principales Régions italiennes de par son patrimoine archéologique, historique, artistique, culturel et paysager. Le patrimoine historique architectural de la Région Toscane se caractérise par une densité exceptionnelle, sa qualité, quantité et diffusion territoriale, demeures historiques, palais, églises, jardins, parcs, sites archéologiques, châteaux et châteaux-forts. Une série infinie de typologies architecturales caractérisent une zone comprenant environ 600 musées, 3500 églises monumentales, 300 sites archéologiques. En ce qui concerne les provinces concernées par la zone transfrontalière, il s'y trouve de nombreux témoignages préhistoriques particuliers – comme par exemple les statues-stèles de la Lunigiana – les cités et nécropoles étrusques dignes d'intérêt comme Sovana, Vetulonia et Populonia et les témoignages d'époque romaine, situés pour beaucoup près de villes étrusques préexistantes, comme Volterra et Roselle. Du point de vue historique, artistique et culturel, des villes comme Pise (la Place de la Cathédrale appartient au patrimoine de l'Unesco depuis 1987) et Lucques figurent aux premiers rangs; mais Grosseto et Livourne aussi ont des monuments de grande valeur. Et les centres mineurs ne sont pas à négliger non plus, car certains abritent des œuvres d'art d'une valeur inestimable, par exemple Volterra, Massa Marittima, Pitigliano et Sovana. En ce qui concerne le spectacle, une attention toute particulière est consacrée aux « pôles d'excellence » que représentent les Organismes d'importance nationale et régionale et par les trois Fondations à participation publique (Région). (Fondazione Orchestra Regionale Toscana, Fondazione Toscana Spettacolo, Fondazione Mediateca Regionale Toscana) qui représentent un moteur de développement de tout le système toscan du spectacle.

En Toscane comme dans les autres régions concernées par le Programme, à l'intérieur du riche patrimoine culturel, les biens archéologiques représentent un élément de forte consistance, ceux-ci arrivent - données ajournées au 30/9/2009 - à 85 musées archéologiques, dont 13 nationaux, et 20 aires et parcs; de ceux-ci - à l'intérieur de la zone éligible du P.O. - 19 sont situés en Province de Grosseto, 11 en Province de

Livourne, 6 en Province de Lucca, 3 en Province de Massa Carrara et 10 en Province de Pise.

Projets réalisés et en cours de mis en œuvre

La zone territoriale transfrontalière du PO Italie-France « Maritime », dans sa configuration actuelle, ne semble pas avoir développé de façon autonome des réseaux entre sujets institutionnels et économique-sociaux qui aient pour centre la compétitivité et la coopération de la zone transfrontalière. En ce qui concerne en particulier les réseaux sans infrastructures, si l'on enregistre dans l'ensemble une animation insuffisante des partenariats, avec participation de la part des acteurs publics et des partenaires en dehors d'un cadre stratégique défini, de bons résultats ont été obtenus dans les expériences de coopération et d'échange culturel, de valorisation et développement des ressources naturelles, et de promotion d'une identité culturelle commune. Les résultats les plus significatifs ont été enregistrés dans le cadre des projets faisant partie des PIC Interreg III A (Corse, Sardaigne et Livourne) et Interreg III B (sujets de Ligurie, Toscane, Sardaigne et Corse). Parmi les thèmes affrontés dans le cadre des réseaux d'Interreg III b Medocc avec la participation de sujets toscans, sardes, ligures et corses. la valorisation et le développement de ressources naturelles, la promotion d'une identité culturelle commune, le développement des réseaux de transport. On signale en particulier CypMed, projet consacré au rôle du cyprès dans le cadre de la valorisation et de la protection du paysage méditerranéen, qui a vu la participation de l'Office National des Forêts Régionales de la Corse, l'Administration Provinciale de Livourne – Secteur Protection Environnement – et l'Organisme des Forêts de la Sardaigne. Le projet VREM, Les Voies Romaines en Méditerranée, a eu par contre la contribution de l'Université de la Corse (bureau pour l'environnement) et de la Région Ligurie, avec le Service Programmes et Structures Culturelles. Les Gal des deux massifs Capicorsu, Nebbiu et Custèra et le Réseau Ogliastro Supramonte, ont fait partie en revanche du réseau de partenariat du projet de valorisation de l'identité culturelle appelé justement. Identité méditerranéenne. Dans le cadre en revanche du Programme Interreg III A ILES 2000-2006, citons une série de réseaux mis en place par différents projets. Consacrés à la naissance de réseaux d'échange culturel les projets transfrontaliers Itinéraire de l'identité, RO-VI (consacré à la redécouverte historico-anthropologique des routes du vin entre la Toscane et la Corse), Labnet-réseau transfrontalier pour la valorisation des centres villes historiques, Routes du Cheval, MontiMed. Réseau des Centres d'Echange entre la Sardaigne, Corse et Toscane, basé sur l'idée de créer un système intégré de « réseau » entre les centres d'échange du « Carmelo » de Sassari et de « Cugnana » en Gallura, le « Centre Salvatore Viale » à Bonifacio et en Toscane le « Musée d'histoire Naturelle de la Méditerranée » de Livourne. A citer également, dans le domaine culturel, la participation de la Région Sardaigne à la « Mediteatri.pa. un projet pour la valorisation intégrée des Théâtres Antiques de la Méditerranée » ainsi que la participation de la Région Corse au réseau « Scènes de la Méditerranée ».

Dans le cadre du PO Maritime il est à signaler par contre le projet ITERR-COST (Itinéraires et Réseau du Roman en Corse, Sardaigne, Toscane), le projet INCONTRO (Interventions Transfrontalières Partagées de Recherche sur l'Oralité) finalisé au développement d'actions et d'instruments de coopération pour la tutelle, la valorisation et la promotion des identités culturelles différentes et le projet LABNET + (Réseau transfrontalière pour la valorisation des paysages et des identités locales) finalisé au développement de la collaboration et à la création de réseaux de territoires pour la promotion et la valorisation des cultures locales.

A.3 Besoins et problèmes pour lesquels le Projet Stratégique offre des solutions

Le territoire présente une série de problématiques complexes en ce qui concerne l'accès, la valorisation, la gestion des ressources commune. A ce propos, le cadre territorial défini par la Stratégie du ESPD (European Spatial Development Planning) est défini dans le cadre du programme ESPON dans une série d'objectifs intégrés, qui mettent au centre du cadre d'interventions une série de thèmes clé pour le développement durable européen. En particulier en ce qui concerne.

- Le lien entre la richesse du patrimoine naturel et culturel et les difficultés d'y accéder; accès à la définition de scénarios européens de développement, avec une référence particulière à la zone méditerranéenne, à travers les outils du ESPD et de la politique de cohésion.
- Le rôle des villes dans le cadre d'un développement polycentrique.
- L'égalité d'accès aux infrastructures et à la connaissance, à travers le développement des réseaux.

Variété, richesse, présence diffuse et croissance d'attention et de sensibilité pour les thèmes culturels sont les points forts sur lesquels se baser pour une stratégie commune transfrontalière qui soit orientée vers une mise en réseau stable et concertée des principaux acteurs et opérateurs culturels dans un cadre institutionnel qui, à travers des outils de gestion et de programmation adéquats, soit en mesure de mettre en œuvre un co-gouvernement des patrimoines identitaires et culturels de la zone.

a. Points de force valorisés par le Projet Stratégique:

1. Variété et présence diffuse de biens à sauvegarder.
2. Richesse identitaire valorisée également par la présence d'identités "divise" (communautés et traditions originaires d'une zone, qui ont mûri dans d'autres zones transfrontalières).

3. Possibilité d'accéder à des biens culturels dans des cadres paysagers de valeur.
 4. Flux touristiques forts dans la période estivale.
 5. Ample bassin de ressources humaines, surtout jeunes avec niveau élevé d'instruction.
- b. Points faibles sur lesquels le Projet Stratégique intervient:
1. Difficulté d'accès au patrimoine culturel, aux sites archéologiques, culturels d'intérêt paysager et naturaliste.
 2. Faible dotation de services supplémentaires, gestionnaires et innovants, relatifs aux structures culturelles.
 3. Faible aptitude à faire système et former des réseaux, surtout dans le domaine culturel.
- c. Besoins sur lesquels intervient le Projet Stratégique:
- Réduction du risque de dégradation des biens et des sites culturels.
 - Protection, mise en réseau et valorisation conjointe du patrimoine culturel, matériel et immatériel.
 - Gestion du patrimoine culturel.
 - Augmentation de la participation aux initiatives culturelles de la part de jeunes, femmes et sujets défavorisés.
 - Soutien et intégration de la valorisation de la culture populaire, rurale et marine de la part des petits centres urbains, ruraux et marins.
 - Interventions fonctionnelles à l'activation d'échanges et de flux touristiques de la côte vers les territoires de l'arrière-pays.
 - Initiatives visant à favoriser la constitution de réseaux entre les opérateurs environnementaux culturels, touristiques et municipalités.
 - Initiatives visant à la prolongation de la saisonnalité touristique.

B) OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

B.1 Objectif général

L'objectif général du projet stratégique sera la création et le développement d'une stratégie d'animation intégrée de conservation et de valorisation du patrimoine culturel et identitaire de la zone transfrontalière par le biais de:

- La préservation des diversités culturelles des territoires de l'espace de l'haute Tyrrhénien.
- La valorisation de la richesse patrimoniale et culturelle (matérielle ou immatérielle) dans la perspective de rendre attractifs les territoires de l'espace tyrrhénien.
- Le renforcement du concept de citoyenneté et du sentiment d'appartenance à un même espace géographique et culturel, dans la perspective de renforcer les liens et de développer les échanges à l'intérieur de l'espace.
- réalisation des actions durables et structurantes tant sur un plan social que sur un plan économique, visant à assurer la pérennité des résultats.

B.2 Objectifs spécifiques

- Augmentation du niveau d'utilisation du patrimoine culturel transfrontalier par le biais de l'individuation de solutions avancées d'accessibilité "physique" et "culturelle" et leur expérimentation dans les sites, les musées et les parcs destinés à la fonction de pôles d'excellence et modèles de référence pour l'adaptation progressive de l'offre transfrontalière.
- Développement du tourisme culturel et création des conditions pour l'accessibilité aux sites d'intérêt culturel pour les porteurs d'handicap
- Activation d'un système de benchmarking dans un réseau stable, pour identifier méthodologies partagées de réalisation et promotion de l'accessibilité
- Sauvegarde du patrimoine culturel (matériel et immatériel) transfrontalier et de la mémoire collective du territoire

- Transmission intergénérationnelle du patrimoine culturel et de l'héritage intangible des langues parlées dans l'espace tyrrhénien.
- Développement d'un tourisme de qualité et d'activités économiques finalisés à la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel.
- Création de réseaux transfrontaliers associant les collectivités locales, les opérateurs culturels, économiques et environnementaux.

B.3 Résultats attendus

- Mise en réseau stable des sujets institutionnels transfrontaliers.
- Création de réseaux et d'activités économiques en filière liés au patrimoine culturel.
- Développement de ressources humaines qualifiées.
- Création d'un réseau de parcours archéologiques dans les musées et dans les sites, même sous-marins.
- Sauvegarde de l'identité des communautés et du patrimoine culturel.
- Augmentation des standards d'utilisation du patrimoine transfrontalier archéologique transfrontalier.
- Création d'un réseau de parcours patrimoniaux, culturels et archéologiques d'excellence.
- Développement et augmentation du tourisme de qualité.
- Création d'une plateforme informatique dédiée à la promotion des traditions, du folklore, des cultes et des mythes des régions impliqués dans le projet et à la récolte de la documentation et le catalogage du patrimoine immatérielle.
- Création d'un "Circuit tyrrhénien des traditions".
- Développement d'activités économiques liées au patrimoine culturel.
- Constitution de banques de donnée communes (Centres de ressources documentaires).
- Transfert de connaissances entre les générations, sensibilisation et information des citoyens et des jeunes.
- Promotion et expérimentation de nouvelles méthodologies conjointes et participées pour la définition et planification d'interventions sur les ressources culturelles (par le biais du partage des données territoriales, l'utilisation de nouveaux supports de connaissance pour les opérateurs territoriaux et la participation des citoyens).

B.4 Modèle d'intervention

Afin de permettre une meilleure gestion des fluxes de transit des personnes et des marchandises le modèle d'intervention plus approprié est l'Opération Cadre, qui pourra être mis en œuvre par le biais de:

- A) Sous-projets, consistant d'une série complexe d'actions innovantes en matière de coopération transfrontalière relatives à une gamme restreinte de thèmes.
- B) Actions de système, consistant en des activités destinées à la cohésion institutionnelle de la zone transfrontalière comme par exemple: la communication, l'échange et l'application de bonnes pratiques, la divulgation, la sensibilisation et la capitalisation.
- C) Actions pilote, consistant en des actions ponctuelles et spécifiques à caractère exemplaire et expérimental ou de capitalisation.

B.5 Activités prévues

Les projets devront être déclinés en Sous-projets et/ou Actions de système et/ou Actions pilote, le nombre desquels sera défini par le partenariat directement sur la base des objectifs de projet.

Les Sous Projets/Actions de Système/Actions Pilote devront être cohérents avec ce qui est indiqué au paragraphe B et avec les objectifs spécifiques choisis.

Chaque Sous Projet/Action de Système/Action Pilote devra à son tour être décliné en composantes.

C) CARACTERISTIQUES DE DURABILITE DU PROJET

Le critère-clé pour l'évaluation du Projet Stratégique est la durabilité de ses résultats. Dans le cas de la mise en place du réseau institutionnel donc, cela se traduit par la stabilité et la collaboration concrète et réciproque continue des organismes impliqués dans la poursuite des objectifs dans le cadre d'une stratégie commune transfrontalière. Dans le cas en revanche des actions pilote, cela signifie que les initiatives de conservation, promotion et valorisation du patrimoine culturel représentent des rendez-vous fixes d'un calendrier qui se répète au fil des ans. L'impact de toute opération est censé être au moins transfrontalier, c'est-à-dire qu'il doit comprendre au moins un échange entre les zones italiennes et françaises impliquées, mais il doit être potentiellement ouvert à une dimension internationale plus vaste, au niveau méditerranéen et, si possible, mondial.

D) PARTENARIAT

D.1 Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est chargé de gérer et de mettre en œuvre le Projet par le biais d'actions de coordination et de gestion, suivi et évaluation et de raccord avec les Programmations générales et sectorielles (mainstreaming) des Régions de référence.

Le Chef de file du Projet devra être identifié parmi les membres du partenariat. La fonction de Chef de file est exclusivement réservée aux acteurs publics ou aux autres organismes publics, conformément à l'art. 1 (9) de la Directive CE/2004/18/EC.

D.2 Le Partenariat de Projet Élargi

Le Partenariat de Projet Élargi est composé de partenaires des Sous-projets/Actions de système/Actions pilote et coopère à la mise en œuvre du Projet en forme coordonnée avec le Comité de Pilotage.

Chaque partenariat de Sous projet/Action de système/Action pilote pourra être composé normalement d'un minimum de 4 partenaires jusqu'à un maximum de 8.

Dans au moins un des Sous-projets et/ou des Actions de système et/ou des Actions pilote le Partenariat devra être représentatif des deux Etats Membres.

Pour chaque Sous-projet/Action de système/Action pilote le Partenariat de Projet devra identifier parmi ses membres un Responsable ayant la tâche de coordination et de gestion des activités de projet, en liaison avec le Chef de file.

Afin d'assurer une coordination opérationnelle et plus adhérente à ce qui est mis en place au niveau de Sous-projet/Action de Système/Action Pilote, il est considéré convenable que les Responsables de Sous-projet/Action de système/Action pilote soient également membres du Comité de Pilotage.

D.3 Partenaires potentiels de projet

A titre d'exemple les sujets qui peuvent intervenir dans la réalisation du Projet soit dans le cadre du Comité de Pilotage soit dans le Partenariat de Projet Élargie sont énumérés ci dessous:

- Régions de la zone transfrontalière
- Directions régionales pour les Biens Culturels et Environnementaux (Italie)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- Administrations locales
- Associations et/ou autres organisations sociales engagées dans la gestion et la production culturelle dans le contexte transfrontalier

- Organismes publics
- Organismes de gestion de patrimoines culturels
- Réseaux européens de coopération culturelle
- Associations ou autres organisations sociales engagées dans la gestion et la production culturelle dans le contexte transfrontalier

D.4 Partenariat Territorial Pertinent

Il s'agit du partenariat représentatif de tous les sujets du territoire ayant un intérêt direct ou indirect par rapport aux objectifs et aux activités du Projet Stratégique.

Le Partenariat Territorial Pertinent n'est pas directement concerné par la mise en œuvre du Projet, mais il est le destinataire des actions de Communication et d'Animation du Projet Stratégique.